



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Nouveau plan d'actions à l'aciérie sous contrainte Administrative

Objet : Déclaration **CFDT** au CSE Extraordinaire

« Présentation + consultation » aux élus du plan d'actions, suite à l'intervention de l'inspection du travail pour garantir la santé et sécurité des salariés du département aciérie.

Voici les raisons pour lesquelles ce « nouveau plan d'actions », que vous avez soumis à l'inspection du travail, ne convainc, ni ne rassure totalement la **CFDT :**

Tout d'abord ce qui nourrit l'inquiétude de la **CFDT :** si certaines propositions formulées tardivement par notre Employeur, répondent enfin aux obligations de prévention et de protection de la santé des salariés, **c'est la contrainte (celle de l'inspection du travail) qui aura permis une fois encore l'établissement d'un plan d'actions destiné à corriger les dérives et manquements d'ArcelorMittal Fos !**

L'inspectrice jugera en connaissance si ces actions sont cette fois-ci lisibles, satisfaisantes et complètes !

La prévention notamment en matière de santé, serait-elle devenue ... une option ?

Pour la **CFDT il est surprenant :**

- D'avoir pensé (votre premier plan d'actions) **qu'une simple litanie d'actions** dites « d'informations des travailleurs, de la médecine du travail, ou du CSE, ... » sur les risques chimiques encourus, sous la forme de « procédures et de formations » **pouvaient suffire à remplir une obligation de résultat en matière de santé et de sécurité à l'égard des salariés,**
- D'avoir pensé avec certains que tous les moyens étaient bons pour éviter tant que faire se peut, l'arrêt de l'installation. **Le seul levier légitime pour ne pas en arriver là est de cesser de compter quand il s'agit de la santé des salariés.** Vous le faites pour vos enfants, faites-le aussi pour les salariés de ce site, c'est un devoir.
- De penser que cette nouvelle situation critique à l'Aciérie ne s'inscrirait pas dans la droite ligne de ce que nous avons vécu à la Cokerie, dans les caves du TAB et surtout ne présagerait pas de ce qui pourrait bien nous attendre à

la PDC, aux Finissages... **Les mêmes dérives et manquements auront les mêmes conséquences.**

Ce qui ne convainc pas la CFDT : Ce plan présente toujours **des lacunes, des lenteurs dans la mise en œuvre, une absence de preuves claires et non équivoques de la volonté de corriger et de maintenir un état standard (propreté, fiabilité et efficacité des dépoussiérages, efficacité des renouvellements d'air...).**

- De manière immédiate, **aucun nettoyage** ne semble annoncé sur l'ensemble des installations et à tous les étages (y compris et surtout les parties « hautes », dont les chemins de roulement des ponts). Qu'est-il prévu dans ce domaine (remise en propreté puis nettoyage dans la durée) ? Comment le mesurer (tonnes de matière collectée / aspirée, épaisseur, fréquence, qualité chimique...).
- « Garantir le bon fonctionnement des dépoussiérages » n'est pas tout si **nous n'en garantissons pas l'efficacité** (indicateurs de mesures de la qualité de filtration).
- **Le DUERP dont l'obligation date de 2001 doit redevenir la pierre angulaire de la prévention** (ce qui ne l'est pas) et faire l'objet d'une cotation des risques sans concession, d'une recherche d'actions de prévention sérieuses et revisitées. Enfin vous devez vous assurer de l'archivage de chacune des versions qui suivent l'évolution des risques dans le temps.
- Les mesures de l'exposition doivent être plus denses et partagées avec les salariés, les équipes pour faire avancer la maîtrise des risques dans les faits.

*Pour la **CFDT** seule compte l'assurance de la protection et de la préservation de la santé des salariés.*

Ne nous trompons pas de combat : L'arrêt ou la continuation de l'activité doit s'inscrire dans ce seul objectif.

Pour ces raisons la CFDT s'abstiendra sur ce plan d'actions dont la mise en œuvre réelle et rapide compte pour beaucoup.